



Surconsommation de gaz suite à carence du propriétaire

Par **Locatairesystem**, le **05/07/2012** à **14:46**

Bonjour,

Mon propriétaire a fait changer la chaudière de l'appartement que nous lui louons en août 2010 mais l'entreprise n'a pas reconnectée le thermostat au nouvel appareil. J'ai tout de suite averti l'étude de notaire qui s'occupe de la gestion de l'appartement. Pas de nouvelle. Cet hiver-là étant à la maison je réglais, allumais et éteignais manuellement la chaudière pour calmer la consommation. En février 2011, j'ai fait un courrier au service de gestion pour leur dire qu'il fallait reconnecter le thermostat sinon nous aurions une surconsommation de gaz. Il nous ont répondu en disant qu'ils contactaient l'entreprise puis rien. Je les ai relancés relancés par téléphone mais toujours rien. L'hiver je n'ai pas pu intervenir sur la chaudière en journée et comme je l'avais craint nous avons une surconsommation de gaz de 1.800, 00 €.

Immédiatement j'ai averti le service de gestion par LRAR et notre propriétaire par lettre simple en leur envoyant la photocopie de toutes nos factures depuis que nous louons le logement de manière à ce qu'ils voient qu'il y avait un problème habituellement nous avons toujours la même consommation plus ou moins. Le service de gestion ne m'a jamais recontacté mais a fait intervenir une société qui a reconnectée en 15 minutes le thermostat. Nous avons rencontré notre propriétaire qui semblait favorable à faire quelque chose. J'ai envoyé une 2^{de} LRAR au service de gestion et une lettre simple à notre propriétaire mais rien.

Avons-nous un recours

Merci

Par **Michel**, le **05/07/2012** à **18:05**

Bonjour,

dans un cas comme le votre, le plus simple est de demander conseil à l'ADIL (Association Départemental d'Information sur le Logement) de votre département.
Ils seront au mieux pour vous conseiller efficacement.